

# SOYEZ PIONNIER DANS L'ÉRADICATION DE LA PESTE DES PETITS RUMINANTS



OBTENEZ LA RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU STATUT INDEMNE DE PPR !

Mettez-vous en œuvre des activités dans le cadre de la stratégie mondiale de contrôle et d'éradication de la PPR ? Votre pays est-il historiquement indemne de PPR ?

Cochez les cases pour définir à quel stade de la stratégie mondiale pour la PPR se trouve votre pays et découvrez quel type de demande correspond à votre pays pour obtenir la reconnaissance officielle de l'OIE pour la PPR !

LA PPR EST-ELLE PRÉSENTE DANS VOTRE PAYS ?



I.OUI



II/a.NON



II/b.JAMAIS NOTIFIÉE

CES ACTIVITÉS<sup>1</sup> SONT-ELLES MISES EN PLACE DANS VOTRE PAYS ?



Programme national officiel de contrôle de la PPR



Délais et indicateurs de performance



Vaccination efficace



Vaccin conforme au Manuel Terrestre de l'OIE



Aucune preuve de foyer de PPR ou d'infection par le PPRV depuis au moins 2 ans



Vaccination suspendue depuis au moins 2 ans



Notification régulière et rapide des maladies animales



Notification de la PPR depuis au moins 10 ans<sup>2</sup>



Système de détection précoce et mesures pour éviter l'introduction de la PPR



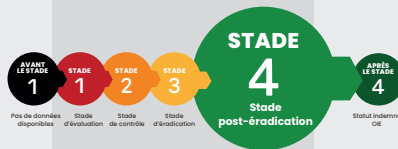
Pas de vaccination

STADE DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA PPR :

Vous êtes au



Vous êtes au



Historiquement indemne

QUEL TYPE DE DEMANDE ?

Validation de votre programme de contrôle officiel

Reconnaissance officielle du statut indemne de PPR

Reconnaissance officielle de pays historiquement indemne de PPR

<sup>1</sup> pour les exigences détaillées, veuillez vous reporter aux chapitres 14.7, 1.6 et à l'article 1.4.6 du Code terrestre<sup>2</sup>

<sup>2</sup> si la notification de la PPR n'est pas obligatoire en vertu de la législation pendant au moins 10 ans, une surveillance spécifique de la PPR doit être mise en place pour démontrer l'absence d'infection par le PPRV pendant au moins 2 ans (option II/a)